

Niort, le 2 juin 2025

**Secrétariat Adjointe DASEN**

Tél : 05 17 84 03 19

Mél : ce.iena79@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par :

**ADJOINTE DASEN 1<sup>er</sup> degré**

Véronique DUPIN

61 avenue de Limoges

CS 98661

79026 NIORT cedex

Mesdames les directrices et  
Messieurs les directeurs des écoles publiques

S/C Mesdames les inspectrices et  
Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

**Objet : Organisation de la journée d'immersion des futurs élèves de maternelle**

Dans le cadre des actions visant à assurer une transition harmonieuse des jeunes enfants vers l'école maternelle, une **journée d'immersion** peut être instituée afin de favoriser leur adaptation à leur nouvel environnement scolaire. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du parcours scolaire de l'élève.

Cette journée d'immersion peut être à l'initiative :

- d'une structure petite enfance. Dans ce cas, la **convention passerelle** départementale doit être établie entre les structures de la petite enfance et l'Éducation nationale,

- de l'équipe enseignante qui organise en dehors du temps scolaire, un accueil immersif permettant aux enfants et à leur famille de découvrir l'environnement scolaire. Il est alors requis que chaque établissement scolaire concerné par ce projet informe **officiellement la mairie** de la tenue de ce temps.

Je vous remercie pour votre engagement et votre collaboration dans la mise en œuvre de cette démarche essentielle au bien-être et à l'intégration scolaire des jeunes enfants.

**L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services  
de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres,**

  
**Véronique GUGGIARI**